



RAYONNER AU CANADA FESTIVALS ET DIFFUSEURS ARTISTIQUES

APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Festivals et diffuseurs artistiques du programme Rayonner au Canada encourage les organismes artistiques canadiens à présenter et à exposer des œuvres d'art et littéraires de qualité à des publics canadiens. Les subventions aident les organisateurs de festivals et les diffuseurs à présenter des œuvres d'art importantes, à revitaliser la pratique artistique et à jeter des ponts entre les artistes et les publics.

TYPE DE SUBVENTION	de base
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	1er juin 2017 (subventions de 3 ans pour les exercices financiers de votre organisme qui commencent en 2017, en 2018 et en 2019)
DATE LIMITE POUR LA TRADUCTION	15 juin 2017 (à l'exception des organismes d'arts littéraires et de théâtre) Vous devez fournir la traduction de votre demande en anglais ou en français avant la date limite pour la traduction, ou demander au Conseil des arts de faire traduire votre demande (le Conseil des arts n'est pas responsable du contrôle de la qualité de la traduction).
MONTANT DE LA SUBVENTION	peut atteindre 60 % de la moyenne du revenu total annuel des 3 dernières années
ANNONCE DES RÉSULTATS	décembre 2017
RESTRICTIONS	Votre organisme peut détenir qu'une seule subvention de base à la fois.

Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité (1er mars au 28-29 février).

JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

Vous devez également inscrire votre organisme au CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) le plus tôt possible de façon à vous laisser assez de temps pour rassembler et soumettre les données statistiques et financières requises.

CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

- › [Les festivals, diffuseurs et réseaux de tournée](#)

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil et après que vous avez eu une conversation avec un agent de programme.

Pour être admissible, votre organisme doit présenter, exposer ou diffuser les œuvres d'artistes canadiens (et d'artistes étrangers, le cas échéant) lors d'un festival, d'une biennale ou d'un autre type de présentation au Canada. Vous devez également répondre aux critères de base suivants :

- › Recevoir présentement une subvention de base (de fonctionnement), en tant que festival ou diffuseur, de l'un des programmes suivants du Conseil des arts du Canada :
 - Bureau inter-arts : Subventions pluriannuelles aux organismes
 - Subventions aux organismes des arts médiatiques : Pluriannuel
 - Musique nouvelle : Subventions pluriannuelles et annuelles
 - Programme pour les organismes musicaux professionnels : Subventions annuelles et pluriannuelles
 - Promotion des arts littéraires (annuelle et pluriannuelle)

OU :

- › Avoir reçu au moins 3 subventions de projet du Conseil des arts du Canada au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions des programmes suivants : Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, le Programme de visites d'artistes étrangers, les subventions de voyage.
- › Être constitué en société sans but lucratif
- › Travailler avec un personnel professionnel
- › Offrir depuis au moins 5 ans sans interruption une programmation professionnelle offerte au public

ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Vous pouvez demander une contribution pour les activités qui :

- › offrent une programmation artistique aux publics canadiens par la présentation ou l'exposition d'œuvres canadiennes (et d'œuvres étrangères, le cas échéant) lors d'une biennale, d'un festival ou d'une série d'au moins 3 événements
- › soutiennent des artistes et revitalisent la pratique artistique
- › établissent ou renforcent des relations entre les artistes et le public canadien

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou pour celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

- › Toutes les dépenses liées au soutien des activités énumérées ci-dessus

ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande pour la composante Festivals et diffuseurs artistiques du programme Rayonner au Canada, en s'appuyant sur les critères pondérés suivants. Vous devez obtenir une note minimale dans chaque catégorie pour recevoir une subvention de base pour la première fois, pour maintenir votre niveau actuel de financement ou pour recevoir une augmentation de votre financement. Cette pondération sera utilisée pour les concours de 2017 et pourrait faire l'objet d'une révision au cours des années subséquentes.

MÉRITE ARTISTIQUE	50 %	note minimale de 35 sur 50 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 27,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none"> › Raisons motivant les choix artistiques de votre organisme en rapport avec votre mission et le public visé › Qualité artistique de la programmation de votre organisme
IMPACT	30 %	note minimale de 18 sur 30 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 14,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none"> › Engagement envers l'avancement des œuvres artistiques ou littéraires canadiennes dans votre programmation nationale et/ou internationale › Contribution au renforcement des pratiques artistiques et des relations entre le public canadien et les artistes › Engagement à refléter — par la programmation artistique, votre structure organisationnelle et le développement de vos publics — la diversité de votre collectivité artistique ou géographique, notamment les peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées, et les communautés de langue officielle en situation minoritaire › Capacité de votre programmation nationale et/ou internationale et de vos stratégies de rayonnement à accroître l'appréciation du public canadien pour les arts
RÉSILIENCE	20 %	note minimale de 12 sur 20 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 8 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none"> › Capacité et expérience de votre organisme, y compris votre structure organisationnelle, votre gouvernance et votre planification › Conditions de travail offertes aux artistes › Santé financière, planification financière adéquate dont l'utilisation efficiente des ressources

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

- › la vision artistique, le contexte pour vos plans de programmation relativement à votre collectivité artistique ou régionale
- › le dernier cycle de financement, y compris les faits saillants, les difficultés et les connaissances acquises
- › la programmation et le rayonnement destiné au public
- › l'engagement à refléter la diversité de votre collectivité artistique ou géographique

- › les activités de soutien aux artistes et à la pratique artistique
- › les conditions de travail professionnelles des artistes
- › les partenariats clés, le cas échéant
- › le fonctionnement, y compris la structure administrative, la planification et la santé financière
- › les ambitions ou objectifs pour votre prochain cycle de financement
- › les données du CADAC, y compris les derniers états financier

Vous devrez également ajouter :

- › un exemplaire du contrat vous liant aux artistes
- › une traduction de votre demande en anglais ou en français (avant la date limite pour la traduction)

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Votre organisme devra présenter des rapports, y compris les données du CADAC et les états financiers. Vous recevrez une lettre indiquant vos résultats en détail.

PERSONNE-RESSOURCE

Vous devez parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

RAYONNER AU CANADA

FESTIVALS ET DIFFUSEURS ARTISTIQUES

APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Date de fin de l'exercice financier

3. Traduction de la demande à l'anglais

- Vous fournirez la traduction de votre demande avant la date limite pour la traduction
- Vous demandez au Conseil des arts de faire traduire votre demande
- Vous êtes un organisme des arts littéraires ou de théâtre et vous n'êtes pas requis de soumettre une traduction de votre demande

4. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

5. Contexte

Décrivez le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités. Vous pouvez mentionner le contexte historique ou culturel dans lequel s'inscrit votre programmation artistique, parler de votre région ou collectivité et donner d'autres renseignements sur vos choix artistiques et vos publics cibles.

Présentez la vision artistique de votre organisme.

6. Rapport sur le cycle précédent

Faites un résumé général de votre dernier cycle de financement. Indiquez les faits saillants, les défis et les connaissances tirées de votre expérience.

Si votre organisme avait précisé des objectifs dans sa dernière demande, ajoutez-les et faites part de vos progrès à ce jour. Expliquez comment cette expérience guide vos projets.

7. Activités artistiques et rayonnement public à venir

Décrivez :

- › vos principales activités artistiques
- › les raisons qui ont motivé les choix artistiques de la programmation que vous proposez, notamment la façon dont vous contribuez à l'avancement des œuvres artistiques ou littéraires

- › canadiennes dans votre programmation nationale ou internationale
- › comment votre programmation et vos stratégies de rayonnement accroissent l'appréciation du public canadien pour les arts
- › comment vos activités permettront d'approfondir les relations entre les artistes et le public canadiens.

8. Contribution aux arts

Expliquez comment votre organisme revitalise les arts en général ou la pratique artistique. Prenez en compte, par exemple :

- › les pratiques exemplaires en ce qui a trait aux normes de présentation ou d'exposition pour les artistes
- › les contributions financières, techniques ou autres à la création et au développement d'œuvres nouvelles
- › les possibilités de perfectionnement professionnel destinées aux artistes ou aux professionnels des arts
- › les occasions structurées pour les artistes et les représentants des arts de faire la promotion de leurs œuvres auprès d'autres diffuseurs et organisateurs de festivals.

9. Diversité

Décrivez l'engagement de votre organisme à refléter — par ses activités, sa composition et sa structure organisationnelle — la diversité du Canada et du secteur artistique que vous servez, particulièrement en ce qui concerne l'inclusion et la participation des peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

10. Fonctionnement

Présentez :

- › la structure administrative de votre organisme
- › le modèle de gouvernance et les processus de planification de votre organisme
- › les conditions de travail des artistes impliqués dans votre organisme (par exemple : le processus de négociation des contrats, les honoraires versés, les conditions de travail sécuritaires)
- › les partenariats clés, le cas échéant.

11. Finances

Formulez des observations sur la santé, la planification et les priorités financières de votre organisme.

12. Ambitions et objectifs

Énumérez les 3 ou 4 ambitions ou objectifs les plus importants que votre organisme espère réaliser au cours du prochain cycle de financement. Ils doivent être précis et réalisables. Expliquez comment ils s'inscrivent dans votre mission, votre vision artistique et le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités.

13. Observations supplémentaires

Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.